

A.E SERVICES TAXI
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 85 GRANDE RUE DE SAINT CLAIR,
69300 CALUIRE-ET-CUIRE
899 587 018 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 7 MAI 2026

L'an 2026,
Le 7 mai,
A 8 heures,

Signé en la forme électronique.

Monsieur Abdenmour EL BAR, demeurant 85 grande rue de Saint-Clair, 69300 CALUIRE ET CUIRE,

Associé Unique de la société A.E SERVICES TAXI,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Abdenmour EL BAR de son mandat de Président, nomme en qualité de nouveau Président, à compter du 1^{er} juin 2026 sans limitation de durée :

La société A.E Services Gestion, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros, dont le siège social est 85 Grande Rue de Saint Clair, 69300 CALUIRE ET CUIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 104 364 369 RCS LYON, représentée par Monsieur Abdenmour EL BAR, Président.

Monsieur Abdenmour EL BAR, au nom de la société A.E Services Gestion qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Abdenmour EL BAR